



## TRANSITION VERS

## UN ÉLEVAGE DURABLE

## ET AUTONOME

# L'URGENCE D'UN PLAN D'ACTION



**S**écheresses inédites, vagues de chaleur ingérables, affolement des prix des aliments, de l'énergie ou des engrais azotés... engendrent de sévères fluctuations des rendements et des revenus agricoles. L'année 2022 et le début de l'année 2023 ont été une série d'épreuves pour le monde agricole, et vont malheureusement devenir la norme.

Pourtant, certains modèles s'en sortent mieux que d'autres. Certes, ils sont également fortement impactés par les sécheresses et autres aléas extrêmes qui s'enchaînent et subissent les fluctuations des prix de l'énergie. Mais les calculs sur le terrain le prouvent : les élevages durables, autonomes et économes sont nettement moins ébranlés par les crises économiques et climatiques.

À titre d'exemple, sur les fermes laitières étudiées dans le Grand Ouest en 2022, ces systèmes ont en moyenne réalisé un résultat courant quasiment deux fois supérieur à celui des systèmes conventionnels, avec des charges à l'hectare bien moindres<sup>1</sup>. En d'autres termes, ces élevages agroécologiques sont plus résilients : ils peuvent plier sous la tempête mais ne rompent pas. De plus, ces élevages sont majoritairement tournés vers la demande intérieure et assurent ainsi pleinement leur rôle dans la sécurisation alimentaire de la France.

**C'est pourquoi le Réseau Civam, le Réseau Action Climat et la Fondation pour la Nature et l'Homme s'associent pour démontrer qu'il est temps de flécher massivement les aides vers ces modèles d'élevage afin d'assurer à la France une souveraineté alimentaire sur le long terme.**

<sup>1</sup> - Réseau CIVAM, Infographie Observatoire technico économique 2022 : Les élevages durables ont réalisé un résultat courant de 41 479 € et n'ont dépensé que 13€/ha en phytosanitaires et 8939€ en électricité et carburant, contre un résultat courant de 23 676 € pour les systèmes conventionnels, et des dépenses en phytosanitaires et électricité-carburant de respectivement 49€/ha et 12910€.



FONDATION  
POUR LA NATURE  
ET L'HOMME



réseau  
action  
climat  
France



© Julien de Chandon

## POURQUOI LES ÉLEVAGES DURABLES ET AUTONOMES SONT PLUS RÉSILIENTS FACE AUX CRISES ÉCONOMIQUES ET CLIMATIQUES ?

Le secteur agro-alimentaire français a montré ses limites lors des dernières crises climatiques et économiques. Très dépendant des cours mondiaux et de la spéculation, très spécialisé, mécanisé et endetté, le modèle actuel ne résiste plus aux chocs. Le prix des intrants (alimentation animale, énergie, engrais de synthèse), majoritairement importés, a par exemple augmenté de 40,1% entre 2020 et 2023<sup>2</sup>, mettant ainsi fortement en difficulté le monde agricole.

**En revanche, le modèle agroécologique a prouvé, sur le terrain, ses capacités de résilience :**

- **face aux crises économiques mondiales** en étant moins dépendant des importations, des cours mondiaux auxquels est vendue la production et davantage tourné vers une demande intérieure ;
- **face au changement climatique** grâce, entre autres, à la diversité des cultures et des élevages, aux synergies entre élevages et cultures, à la forte présence des arbres, dont le bocage (qui participe notamment à stopper l'érosion), et des prairies à flore variée pérennes et surtout pâturées, et à la plus petite taille des fermes, connectées entre elles à l'échelle du territoire.

L'agroécologie présente en outre de nombreux bénéfices pour la société, au premier rang desquels la protection de la ressource en eau et de la biodiversité, la création d'emplois non délocalisables, la stabilité du salaire et sa capacité à fournir une alimentation bonne pour la santé. Le modèle agroécologique répond mieux à l'enjeu de sécurité alimentaire et sanitaire dont le pays a plus que jamais besoin tout en diminuant fortement les émissions de gaz à effet de serre liés au secteur. Mais au-delà, c'est avant tout pour une question de survie du secteur de l'élevage que le **Réseau Action Climat, le réseau CIVAM et la Fondation pour la Nature et l'Homme demandent l'adoption des mesures prioritaires suivantes.**

## DEUX GRANDES ORIENTATIONS POUR GÉNÉRALISER LES ÉLEVAGES DURABLES ET RÉSILIENTS

Face à ce constat, nous proposons deux recommandations de politiques publiques déclinées en leviers d'action pour permettre au PLOAA et au PLF 2024 de donner les moyens de généraliser les élevages durables et résilients.

### PROPOSITION 1

#### ACCROÎTRE LE SOUTIEN AUX ORGANISMES D'ACCOMPAGNEMENT ORIENTÉS VERS LA TRANSITION

Pour favoriser l'installation en élevage durable, la transition au cours d'une carrière et/ou la transmission, un accompagnement humain et technique adéquat est primordial, au plus près des éleveurs, pour les soutenir et orienter les exploitations vers des modèles durables.

Aujourd'hui la moitié des candidats à l'installation se déclare insatisfaite de l'accompagnement institutionnel classique proposé<sup>3</sup>. Pour permettre cet accompagnement, il est indispensable de financer bien plus solidement et de façon pérenne les Organismes Nationaux à Vocation Agricole et Rurale (ONVAR) ainsi que les organisations membres du collectif InPact et leurs antennes locales. En effet, les ONVAR ont les compétences, l'implantation et l'expertise nécessaires pour réaliser cet accompagnement mais manquent encore de moyens pour le généraliser à une plus large échelle. De même le pôle InPACT qui regroupe 10 organisations paysannes œuvre, en adéquation avec les besoins réels du terrain, pour redonner l'autonomie aux paysan.ne.s et répondre aux préoccupations des citoyen.ne.s.

Pour répondre aux profils de plus en plus variés des porteurs et porteuses de projet, des moyens spécifiques doivent être déployés pour soutenir les organisations les plus appropriées.

**Deux leviers sont à activer pour favoriser l'accompagnement par les ONVAR, le pôle InPACT et leurs antennes locales :**

- **une augmentation des aides du compte d'affectation spécial pour le développement agricole et rural (CasDAR) et du Plan de Développement Agricole**
- **une augmentation des aides du programme d'accompagnement pour l'installation et la transmission en agriculture (AITA).**

<sup>2</sup> - Entre janvier 2020 et janvier 2023, l'indice IPAMPA (l'indice des prix d'achat des moyens de production agricole que sont l'énergie, les engrais et l'alimentation animale) est passé de 101,8 à 142,6, en prenant comme base 100 janvier 2015. Cela équivaut à une augmentation de 40,1% entre janvier 2020 et janvier 2023. Source : <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/dsaron/lraCpr2326/detail/>

<sup>3</sup> - Installons des Paysans. (2023). Des agricultrices et agriculteurs nombreux pour nourrir durablement la France de demain. En ligne : <https://www.civam.org/ressources/reseau-civam/type-de-document/argumentaires-propositions/des-agricultrices-et-agriculteurs-nombreux-pour-nourrir-durablement-la-france-de-demain/>

## PROPOSITION 2

### MODULER LES SOUTIENS FINANCIERS EXISTANTS POUR SOUTENIR L'ADOPTION ET LE MAINTIEN DE PRATIQUES DURABLES AUX TROIS MOMENTS CLÉS D'UNE EXPLOITATION

Selon l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE), 26 milliards d'euros de subventions publiques (aux revenus et à l'investissement) et d'exonérations de taxes et de cotisations sont trop largement attribuées selon des critères incompatibles avec l'émergence d'un système alimentaire durable<sup>4</sup>. En particulier, selon la Cour des comptes, 4,3 milliards d'euros bénéficient aujourd'hui aux élevages bovins sans conditionnalités environnementales ou socio-économiques exigeantes<sup>5</sup>.

#### → À L'INSTALLATION DANS DES SYSTÈMES DURABLES

L'agriculture française, et d'autant plus l'élevage français, fait face à un problème de non-renouvellement des générations avec une installation pour trois départs<sup>6</sup>. Pour faire perdurer sur nos territoires un élevage compatible avec les enjeux climatiques, économiques et géopolitiques, il doit s'orienter vers plus de durabilité et de résilience. En cela, le moment de l'installation est un moment propice aux transformations d'une exploitation agricole, à condition de mieux flécher les financements à l'installation.

En 2021, le budget global de la Dotation Jeune Agriculteur pour l'installation s'élevait à 167 M€<sup>7</sup>, sans conditionnalités exigeantes, ce qui est déploré par la Cour des comptes<sup>8</sup>. Avec cet argent, et compte tenu du fait que 60 % des candidats s'installent hors-cadre familial<sup>9</sup> et que deux-tiers de ces candidats<sup>10</sup> souhaitent s'installer dans des modèles alternatifs, il y a un véritable enjeu à favoriser l'installation dans des systèmes plus durables en fléchissant davantage ces 167 millions d'euros.

**Quatre leviers sont à activer pour favoriser les installations durables :**

- **Conditionner l'octroi des aides à l'installation au respect de certains critères de durabilité pour limiter voire empêcher des installations dans des systèmes non durables et non viables.**
- **Bonifier les aides à l'installation (notamment par le retour de la Dotation Jeune Agriculteur bonifiée) pour les élevages durables.**
- **Mettre en place un programme dans les zones délaissées par les filières et organismes collecteurs (collecteurs de lait, abattoirs, etc.) pour les aider à se maintenir et/ou à s'implanter afin de faciliter la déspecialisation des territoires et des fermes.**
- **Réformer les Schémas Directeurs Régionaux des Exploitations Agricoles (SDREA) (contrôle des structures) afin d'y garantir des critères stricts pour prioriser les installations et le maintien d'élevages durables.**

#### → LORS DE LA TRANSITION VERS DES SYSTÈMES DURABLES

La transition vers des pratiques agroécologiques (dont la conversion en agriculture biologique) peut représenter une prise de risque et un coût pour les éleveurs souhaitant adopter des pratiques agricoles plus durables. Ce constat peut parfois freiner les éleveurs à s'engager dans ces processus de transition malgré les multiples bénéfices socio-économiques qui en résultent. Inversement, certains investissements peuvent avoir un effet de « verrouillage » d'une exploitation, que ce soit en raison des capitaux immobilisés ou d'infrastructures inadaptées à une transition ultérieure.

Aujourd'hui, plusieurs enveloppes budgétaires existent pour soutenir les investissements dans l'élevage (au travers de plans d'investissements nationaux, d'aménagements fiscaux ou du Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles de la PAC qui s'élevait à 1 milliard d'euros par an entre 2015 et 2018 par exemple) sans conditionnalités environnementales<sup>11</sup>. Il convient donc de mieux orienter les soutiens publics afin de réunir, pour les éleveurs, les conditions de possibilité d'une transition.

**Deux leviers sont à activer pour favoriser ces transitions durables :**

- **Mettre en place des aides à la transition pour les élevages s'engageant dans une démarche de transition.**
- **Conditionner les aides à l'investissement à certains critères de durabilité pour éviter de verrouiller les exploitations dans un modèle ou de les rendre intransmissibles.**

#### → POUR LE MAINTIEN DANS DES SYSTÈMES DURABLES

Si nous souhaitons voir augmenter le nombre d'élevages durables et atteindre les objectifs de la France dans ce domaine (par exemple l'objectif inscrit dans le Plan Stratégique National (PSN) de 18 % des surfaces en agriculture biologique en 2027), l'augmentation du soutien des élevages déjà installés dans des systèmes durables est primordiale. Dans cette perspective, il est également important de rémunérer les services sociaux et environnementaux rendus par ces élevages et de soutenir financièrement les bonnes pratiques.

**Deux leviers sont à activer pour favoriser le maintien des élevages durables :**

- **Mettre en place des aides au maintien pour les élevages durables.**
- **Conditionner l'octroi d'allègements fiscaux, de subventions et d'aides à l'investissement à des critères de durabilité pour rendre moins attractifs les systèmes d'élevage ayant des pratiques moins vertueuses.**

4 - Institute for Climate Economics. (2021). *Décryptage des financements du système alimentaire français et de leur contribution aux enjeux de durabilité*. En ligne : [www.i4ce.org/wp-content/uploads/Decryptage-des-financements-du-systeme-alimentaire-francais-et-de-leur-contribution-aux-enjeux-de-durabilite.pdf](http://www.i4ce.org/wp-content/uploads/Decryptage-des-financements-du-systeme-alimentaire-francais-et-de-leur-contribution-aux-enjeux-de-durabilite.pdf).

5 - Au travers de la PAC, des aides de crise, des plans d'investissement et allègements fiscaux ; voir : Cour des Comptes. (2023). *Des soutiens publics aux éleveurs de bovins*. En ligne : <https://www.ccomptes.fr/system/files/2023-05/20230522-2023-0466-Soutiens-publics-eleveurs-bovins.pdf>

6 - Ouest France. (2021). "Finistère. Agriculteurs. « Il y a une installation pour trois départs en retraite en ce moment »". En ligne : <https://www.ouest-france.fr/bretagne/finistere/finistere-agriculteurs-il-y-a-une-installation-pour-trois-departs-en-retraite-en-ce-moment-910781dc-0fe8-11ec-9e15-f265afca688f#:~:text=Agriculteurs.,%C2%AB%2011%20y%20a%20une%20installation%20pour%20trois%20d%C3%A9parts%20en%20retraite,%20la%20g%C3%A9n%C3%A9ration%20d%27agriculteurs>

7 - Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire. (2022). *Aide à l'installation de jeunes agriculteurs*. En ligne : <https://agriculture.gouv.fr/aide-installation-de-jeunes-agriculteurs>

8 - Cour des Comptes. (2023). *La politique d'installation des nouveaux agriculteurs et de transmission des exploitations agricoles*. En ligne : <https://www.ccomptes.fr/system/files/2023-04/20230412-Politique-installation-nouveaux-agriculteurs.pdf>

9 - Terre de Liens. (2022). *Transmettre sa ferme, un long chemin semé d'embûches*. En ligne : <https://terredeliens.org/national/actu/transmettre-sa-ferme-un-long-chemin-seme-dembuches/>

10 - Conseil économique, social et environnemental. (2020). *Entre transmettre et s'installer, l'avenir de l'agriculture !*. En ligne : [https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2020/2020\\_10\\_avenir\\_agriculture.pdf](https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2020/2020_10_avenir_agriculture.pdf)

11 - Institute for Climate Economics. (2023). *Transition de l'élevage : gérer les investissements passés et repenser ceux à venir*. En ligne : <https://www.i4ce.org/publication/transition-elevage-gerer-investissements-passes-et-re-penser-ceux-venir-climat/>

## RÉCAPITULATIF DES PROPOSITIONS

**PROPOSITION N°1** Augmenter les budgets alloués aux ONVAR, aux organisations membres du pôle InPACT et leurs antennes locales pour l'accompagnement humain et technique à la transition et à l'installation-transmission des exploitations vers des modèles durables.

**PROPOSITION N°2** Moduler les aides à l'installation, à l'investissement et les allègements fiscaux, selon des critères de durabilité, aux 3 moments clés d'une exploitation (l'installation, la transition, le maintien).

	INSTALLATION	TRANSITION	MAINTIEN
<b>Arrêt des aides actuelles</b>	Arrêt des aides à l'installation, à l'investissement, ainsi que des allègements fiscaux et des subventions pour les élevages ayant les pratiques les plus néfastes. (1) La bonification relative à l'investissement pour coût de reprise et de modernisation élevé doit être supprimée, car elle incite à la capitalisation et au surendettement.		
<b>Maintien des aides actuelles</b>	Maintien des aides pour tous les élevages non-concernés par (1), en ajoutant un critère d'attribution proportionnel à la force de travail active.		
<b>Bonification des aides actuelles</b>	Bonification des aides à l'installation (notamment DJA) pour les élevages respectant des critères de durabilité. (2)	Création d'une aide pour les élevages souhaitant entamer une démarche de transition vers un système plus durable (2) et bonification des aides à l'investissement pour les élevages souhaitant respecter des critères de durabilité. (2)	Bonification des allègements fiscaux, subventions et aides à l'investissement pour les élevages respectant des critères de durabilité et souhaitant diversifier leur production agricole. (2)

### 1 EXEMPLE DE CRITÈRES D'ARRÊT DES AIDES À L'INSTALLATION ET À L'INVESTISSEMENT, DES ALLÈGEMENTS FISCAUX ET DES SUBVENTIONS

- pour les élevages ruminants en zéro pâturage, tout système d'élevage en cage pour toutes les espèces<sup>12</sup> et élevages de porcs sur caillebotis intégral (sauf pour des investissements réalisés dans le but d'une transition, cf point suivant);
- pour tout installation/investissement/subvention/allègement fiscal qui a pour effet de réduire le bien-être des animaux;
- pour tout installation/investissement/subvention/allègement fiscal qui conduit à augmenter l'intensification des pratiques agricoles sur la ferme, dont l'utilisation des intrants de synthèse.

### 2 EXEMPLE DE CRITÈRES POUR LA BONIFICATION ET AU MAINTIEN

- Adoption/maintien du respect du cahier des charges de certains labels durables (AB, Bio Equitable en France, Demeter, Nature et Progrès, Bleu-Blanc-Cœur filière lait et porcs-volailles<sup>13</sup>, LR et AOP) associé à l'adoption d'une mesure d'obligation par l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) d'intégration de critères environnementaux dans les labels AOP.

- Adoption/maintien de système d'élevage pâturant (temps de pâturage, majorité de la surface agricole utile (SAU) en prairies, forte autonomie pour l'alimentation animale, pas ou peu de maïs dans l'alimentation des vaches laitières);
- Adoption/maintien de pratiques d'amélioration du bien-être animal (taux de chargement/densité et accès à l'extérieur des animaux),
- Mise en place de pratiques agroécologiques: agroforesterie (dont part de la SAU avec des haies), races mixtes et races rustiques, diversification des cultures dont pour l'alimentation humaine, etc.
- Démarches collectives: installations en collectif, installations individuelles accompagnées par un collectif, implication dans des démarches alimentaires territoriales.
- Diversification et/ou restructuration à l'échelle de la ferme (changement d'usage d'un bâtiment, création d'un nouvel atelier de production, de transformation, de commercialisation, création d'une nouvelle activité sur la ferme) ou du territoire (par exemple, installation en maraîchage sur une zone de grandes cultures), dans le sens d'une plus grande durabilité.

<sup>12</sup> - Cette décision irait dans le sens des orientations européennes puisque la « Commission européenne s'engage à proposer de supprimer progressivement et finalement d'interdire l'utilisation des cages pour toutes les espèces et catégories d'animaux visées par l'initiative: poules pondeuses, truies, veaux, lapins, poulettes, poulets de chair reproducteurs, poules pondeuses reproductrices, caillies, canards et oies. La proposition, qui précisera la durée de la période de transition, est attendue pour la fin de 2023 et s'inscrit dans le cadre de la révision de la législation de l'UE en matière de bien-être des animaux. La Commission évaluera la faisabilité d'une entrée en vigueur de la législation proposée en 2027. » Source: Commission Européenne. (2021). Questions et réponses: réponse de la Commission à l'initiative citoyenne européenne intitulée « End the Cage Age » (Pour une nouvelle ère sans cage).

<sup>13</sup> - Labels choisis à partir de l'étude du Basic sur l'évaluation de la durabilité de certains labels alimentaires: <https://tebasic.com/labels-alimentaires-une-nouvelle-grille-danalyse-pour-y-voir-plus-clair/>

### CONTACTS

Marine Benoiste  
Coordinatrice nationale agroécologie - Réseau CIVAM  
07 84 69 28 23 - marine.benoiste@civam.org

Élyne Étienne  
Responsable élevage durable - Fondation pour la Nature  
et l'Homme - 07 60 25 35 46 - e.etienne@fnh.org

Ronan Groussier  
Responsable agriculture - Réseau Action Climat  
06 51 68 16 03 - ronan.groussier@reseauactionclimat.org